

Section 3.—Autres organismes de recherches scientifiques et industrielles

Outre le Conseil national de recherches et l'*Atomic Energy of Canada Limited*, divers organismes fédéraux et provinciaux, des universités et des industries s'occupent aussi de recherches au Canada.

Plusieurs provinces ont institué des conseils en vue de stimuler et d'appuyer les recherches à l'égard de problèmes d'intérêt provincial.

Les universités, il va sans dire, jouent un rôle extrêmement important dans le programme canadien de recherches, surtout fondamentales, elles ne négligent pas pour autant les problèmes d'ordre pratique, notamment ceux d'intérêt régional.

Les trois genres d'institutions,—fédérales, provinciales et universitaires,—se penchent, comme c'est l'usage actuel au pays, sur les problèmes d'une portée industrielle. Nombreuses sont les industries canadiennes maintenant dotées des installations requises,—dont certaines très considérables,—mais le gros des recherches industrielles se sont poursuivies jusqu'ici sous les auspices du gouvernement.

Ainsi les problèmes particuliers au pays, surtout son étendue et sa faible population, ont fait naître une organisation de recherches typiquement canadienne et dont le trait le plus caractéristique est peut-être le régime bien établi des commissions associées.

Institutions fédérales.—Si les recherches des entreprises industrielles ont évolué lentement au Canada, celles du gouvernement, par contre, ont connu une expansion rapide, d'abord parce qu'il fallait accélérer la production de matières premières, pendant plusieurs années le fondement du commerce canadien d'exportation, ensuite à cause du nouvel intérêt porté à la transformation de celles-ci et de la nécessité de répondre aux exigences de la défense nationale. Les institutions fédérales qui poursuivent des recherches comprennent les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et des Relevés techniques, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Nord canadien et des Ressources nationales et du Commerce; le Conseil national de recherches; des sociétés de la Couronne comme l'*Atomic Energy of Canada, Limited*. Un régime de commissions comptant des représentants de tout le pays, empêche le chevauchement des travaux des organismes nationaux de recherches.

Le travail scientifique du ministère de l'Agriculture est décrit aux pp. 387-388 du présent volume, celui du Conseil des recherches pour la défense, au chapitre XXVIII (voir l'Index), le travail spécialisé de recherches scientifiques sur les forêts, aux pp. 464-472, les services scientifiques relatifs aux ressources minérales assurés par le ministère des Mines et Relevés techniques, aux pp. 511-515, les travaux du ministère des Pêcheries, aux pp. 606-610 et ceux du Conseil national de recherches, aux pp. 366-370. Les initiatives des autres institutions fédérales qui se livrent à des recherches sont exposées brièvement ci-dessous.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe de recherches par le canal de son Service des aliments et drogues, de son Laboratoire d'hygiène, de son Laboratoire d'hygiène professionnelle et de divers services cliniques qui font des études scientifiques dans leur domaine particulier. Le ministère a fourni des fonds considérables pour des